

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Les 1^{er} et 2 octobre 2020

Table des matières

	Page
INTRODUCTION.....	3
....Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	3
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE	
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	3
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	7
3. Améliorer l'engagement des partenaires	12
STATISTIQUES	Error! Bookmark not defined.
Ressources humaines	Error! Bookmark not defined.
Communications	16
Services aux postulants et aux membres	Error! Bookmark not defined.
Statistiques sur les membres et les non-membres	22
Bibliothèque Margaret-Wilson	Error! Bookmark not defined.
Normes d'exercice et agrément.....	Error! Bookmark not defined.
Enquêtes et audiences.....	Error! Bookmark not defined.
ENGAGEMENTS.....	30

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter mon premier rapport trimestriel au conseil, qui s'articule autour des trois priorités stratégiques actuelles de l'Ordre. Il contient de l'information sur des actions entreprises à la suite des réunions du conseil de mars et de juin 2020 et donne un aperçu des statistiques relatives à nos activités depuis le début de l'année.

Le rapport fournit d'abord des mises à jour supplémentaires sur les modifications recommandées à la loi.

Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fonds destinés au programme pour thérapie et consultations

- Le 3 septembre 2020, le règlement «Autres exigences d'admissibilité pour la thérapie ou les consultations», pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, a été déposé sous le nom de Règlement de l'Ontario 493/20.

Il est maintenant en vigueur et traite des autres exigences d'admissibilité, de même que des cas où les allégations sont retirées.

Le règlement, examiné et approuvé par le conseil lors de sa réunion du 4 juin 2020, appuie la politique sur les fonds destinés au programme pour thérapie et consultations approuvée par le conseil en mars pour guider l'Ordre dans la mise en œuvre du programme.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- L'équipe de la Division des enquêtes et des audiences a publié sur le site web de l'Ordre des mises à jour au sujet de la COVID-19 en lien avec le calendrier des audiences. De plus, nous avons informé toutes les personnes concernées par le report d'une audience en personne que leur séance serait fixée à une nouvelle date et tenue à distance si possible.
- Nombre d'audiences initialement prévues en personne se sont tenues à distance. Le personnel a travaillé de façon efficace et efficiente pour assurer la tenue à distance de conférences préparatoires aux audiences et d'audiences pendant la pandémie de COVID-19. Ce mandat a consisté à réviser et à mettre en œuvre un certain nombre de procédures d'audiences à distance, dont celles relatives à la présence du public dans un contexte à distance. Il a aussi compris une formation régulière de tous les participants

aux audiences pour assurer leur pleine capacité à participer à ces séances à distance en utilisant les nouvelles technologies de visioconférence et de partage de fichiers.

- L'Unité de la conduite professionnelle a maintenu ses fonctions de règlement des plaintes toute l'année au moyen de visioconférences et de la technologie de partage de documents électroniques. L'Unité a aussi poursuivi sa collaboration avec la petite équipe juridique interne (règlements internes) pour porter des affaires plus simples devant le comité de discipline (36 audiences en 2019; 18 audiences en 2020). Elle fournit toujours des directives quant aux poursuites aux équipes juridiques externes de l'Ordre dans des dossiers plus complexes, tant pour la discipline que pour l'aptitude professionnelle.
 - Cette année, le personnel a pris des mesures pour améliorer la transparence du processus d'audiences et favoriser une plus grande responsabilité de la part des avocats externes. Des recherches préliminaires et des évaluations de besoins des utilisateurs finaux sont ainsi en cours dans un système nuagique de gestion des dossiers qui permettra aux avocats internes et externes de saisir des points de données précis et des éléments déterminants dans chaque dossier du comité de discipline ou du comité d'aptitude professionnelle; les dossiers qui sont en retard ou qui ne répondent pas à certains critères seront signalés et pourront faire l'objet de mesures appropriées.
 - Les coûts associés à chaque dossier seront également suivis dans le même système de gestion, les montants facturés étant directement liés à chaque dossier en temps réel; les dossiers qui dépassent certains seuils, ou qui semblent surpasser les attentes en fonction du type de dossier, seront signalés, et des enquêtes seront menées pour expliquer les écarts.
 - En janvier, l'Ordre a embauché un second cabinet d'avocats externe spécialisé en réglementation professionnelle pour alléger sa charge de travail et déterminer s'il peut gagner en efficacité; le fait d'avoir un deuxième prestataire de services fournira une base pour comparer rendement et coûts, mais un échantillon suffisamment important ne sera pas disponible avant un certain temps.
 - Nous avons régularisé les réunions entre le personnel de l'Ordre et les équipes juridiques externes, qui ont désormais lieu tous les deux ou trois mois. Ces rencontres autorisent la transparence sur les processus qui fonctionnent bien et sur ceux qui pourraient être améliorés; les réunions entre l'équipe de l'Unité de la conduite professionnelle et les avocats externes donnent l'occasion de parler des préoccupations, de poser des questions sur des dossiers précis et de donner des directives si nécessaire.
 - Le chef de l'Unité, relevant de la directrice des Enquêtes et des audiences, continue à fournir des directives aux avocats externes presque chaque jour; ces directives comprennent des consignes spéciales lors du transfert des dossiers, des directives initiales concernant les poursuites, des directives initiales sur les sanctions et, dans certains cas, des directives modifiées au fur et à mesure du déroulement de l'affaire; les avocats sont tenus de fournir des renseignements complets et de justifier chacune de leurs recommandations; lorsque la poursuite d'un dossier doit être interrompue en raison d'événements imprévus, les avocats externes demandent des directives supplémentaires si nécessaire; tout au long

du traitement d'un dossier, le personnel guide les avocats externes pour résoudre des problèmes spécifiques, au besoin.

L'utilisation de ces nouvelles approches et technologies permettra à l'Ordre de mieux suivre les affaires confiées à des cabinets externes et de cibler plus tôt les dossiers problématiques ou en retard. En outre, une plus grande transparence quant à la durée des dossiers individuels et aux défis qu'ils posent responsabilisera davantage les fournisseurs de services à qui l'on confie ces dossiers pour les mener à bien de manière équitable, efficiente et efficace.

- Les infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme* surpassent toujours les normes du secteur. Entre mars et la fin août, le taux moyen d'ouverture de *Nouvelles de l'Ordre* s'élevait à 50 % en français et à 49,9 % en anglais. Pour *La Norme*, ce taux était de 42,8 % en français et de 31 % en anglais. Ces chiffres sont tous bien supérieurs à la moyenne de référence pour le courrier électronique sur l'éducation, qui se situe à 23,4 % (<https://mailchimp.com/resources/email-marketing-benchmarks/>).

Le suivi mensuel de nos infolettres nous aide à cibler les sujets qui intéressent les lecteurs. Les nouvelles les plus populaires en anglais et en français : l'annonce de la préparation d'une qualification additionnelle (QA) contre le racisme envers les Noirs, le lancement de l'élection du conseil et les études de cas du comité d'enquête.

- Nous surveillons régulièrement les indicateurs des médias sociaux pour savoir ce qui intéresse notre public en ligne et ainsi améliorer continuellement nos communications sur les médias sociaux. Le nombre total d'abonnés à l'Ordre sur Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube a augmenté de 2 691 entre le 4 mai et le 25 août. Pour assurer un bon service à la clientèle, l'Ordre répond à la plupart des demandes sur les médias sociaux en un jour ouvrable. Entre le 4 mai et le 25 août, nous avons répondu à 389 questions par la messagerie directe Facebook en français et en anglais, soit une augmentation de 401 % depuis le dernier rapport.
- La pandémie de COVID-19 ayant causé la fermeture des centres d'évaluation des compétences en mathématiques de l'OQRE, de nombreux postulants à l'Ordre n'ont pas pu satisfaire à l'exigence en mathématiques avant le 31 mars 2020. À la suite d'une modification à la loi, nous avons pu remettre aux postulants un certificat assorti de la condition de réussir le test de mathématiques avant le 31 août 2021. Nous avons informé toutes les personnes concernées et révisé en conséquence tous les documents pertinents comme les guides d'inscription et le formulaire de demande d'inscription en ligne. Nous avons fait preuve de transparence tout au long du processus afin d'assurer l'équité durant l'inscription.
- L'Ordre continue d'utiliser un langage simple et accessible sur ses comptes de médias sociaux, dans sa revue *Pour parler profession* et dans divers documents, nouveaux et actualisés. Par exemple, dans les numéros de mars, de juin et de septembre de *Pour parler profession*, nous avons fourni un accès rapide aux directives de l'Ordre en matière de visioconférence pour soutenir l'apprentissage en ligne. Nous avons aussi expliqué clairement des questions comme le comportement professionnel et les signes de pédopiégeage, la répartition de la cotisation annuelle des membres, les tendances internationales en matière d'autoréglementation et les pratiques d'inscription équitables. En outre, nous avons actualisé, rationalisé et simplifié les renseignements

contenus dans notre rapport annuel, nos lettres de cotisation annuelle, la brochure d'évaluation des compétences et les guides d'inscription.

- Plus tôt cette année, l'Ordre a reporté la date d'échéance du paiement de la cotisation annuelle du 15 avril au 30 septembre afin de tenir compte des difficultés financières vécues par certains membres en raison de la crise sanitaire. Les intervenants, notamment les conseils scolaires et les administrateurs, ont reçu une copie de la lettre de report. Nous avons ensuite envoyé des rappels par courriel, par courrier et par application mobile aux membres qui n'avaient pas versé leur cotisation.
- L'Ordre a publié les éléments manquants de son site web actualisé. Plus de 45 000 mots en français et en anglais ont été révisés après consultation des intervenants internes. Nous avons également simplifié la navigation du site pour faciliter le repérage de l'information.
- L'Ordre s'est engagé à harmoniser les processus et les ressources d'agrément dans les deux langues officielles en vue des prochains examens des programmes en français. Entre avril et août, le personnel a travaillé pour s'assurer qu'il y ait une correspondance individuelle de tous les modèles de demande et des ressources connexes utilisées dans le processus d'examen d'agrément. Au total, nous avons revu et traduit plus de 20 documents. Toute la documentation est maintenant prête pour les prochains examens, y compris (1) le renouvellement de l'agrément et (2) la demande d'agrément initiale d'un nouveau fournisseur francophone.
- Le personnel a formaté et mis en œuvre les nouveaux protocoles de conformité 2020 à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) dans les lignes directrices de cours menant à une QA et les ressources de formation à l'enseignement fondées sur les normes.

Afin de se conformer aux nouveaux protocoles de conformité 2020 de l'Ordre à la LAPHO, le personnel a effectué un examen et une analyse en profondeur du texte alternatif pour les graphiques et les images de toutes les lignes directrices de cours menant à une QA et de toutes les ressources fondées sur les normes. Il a rédigé de nouveaux textes alternatifs et de nouvelles annexes selon les besoins. Cette démarche a compris la rédaction de textes alternatifs et la production d'annexes pour la plupart des images et des cadres conceptuels des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Le personnel a préparé un manuel de tous les graphiques et images des lignes directrices de cours menant à une QA contenus dans les ressources fondées sur les normes, ce qui inclut les textes alternatifs en français et en anglais.

- Il a animé virtuellement deux présentations concernant les normes de déontologie et le leadership éthique pour les participants au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1^{re} partie, de l'Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO).
- Il s'est engagé auprès de pédagogues sourds de la Sir James Whitney School for the Deaf en ce qui a trait à la révision du programme de cours menant à la QA Enseigner aux élèves sourds ou malentendants.

- Le personnel a aussi collaboré avec les fournisseurs du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école pour obtenir des commentaires sur les cours en ligne du programme.
- Il a analysé plus de 5 000 sondages menés auprès de personnes ayant suivi un cours menant à une QA et a donné de la rétroaction aux fournisseurs de cours menant à une QA. Il a également répondu à plus de 1 000 demandes de membres de la profession dans la section Trouver une QA.
- Il travaille avec un pédagogue sourd pour créer une ressource de formation à l'enseignement axée sur l'accessibilité et l'inclusion.
- À ce jour, en 2020, le personnel a aussi :
 - rédigé et distribué cinq rapports d'agrément de QA pour les fournisseurs de QA
 - agréé 152 cours menant à une QA
 - examiné cinq documents de gouvernance de QA.
- L'Ordre a appuyé les organisations suivantes dans le processus pour devenir de nouveaux fournisseurs de cours menant à une QA :
 - Association for Media Literacy
 - Université de l'Ontario français (UOF)
 - Ontario Public Supervisory Officers' Association (OPSOA)
 - Collège la Cité

2. Gérer les risques plus stratégiquement

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coûts des services de communication, de la technologie de l'information et des enquêtes et audiences.]

- L'Ordre a continué à traiter les nouvelles préoccupations des membres du public et les rapports des employeurs tout en relevant les défis posés par les fermetures de conseils scolaires dues à la pandémie de COVID-19. Bien qu'il y ait eu quelques retards liés à la fermeture des conseils scolaires et aux procédures internes modifiées pour permettre à tout le personnel de travailler à domicile, la réception et le traitement des nouveaux dossiers n'ont pratiquement pas été touchés par les changements provoqués par la crise sanitaire.
- Les employeurs ont été informés que la soumission d'informations par voie électronique s'avérait la méthode privilégiée de réception des documents par l'équipe de traitement des préoccupations initiales, et ils ont respecté cette demande. Cette façon de faire a permis de diminuer les inquiétudes au sujet de la réception et du traitement du courrier physique. Malgré la récente réouverture des bureaux des conseils scolaires et le fonctionnement de plus en plus fiable de Postes Canada et des messageries privées, l'équipe de traitement des préoccupations initiales maintient sa recommandation

d'envoyer les documents par voie électronique afin d'en garantir une réception et un traitement rapides et sûrs.

- Conformément à l'ordonnance de restrictions du gouvernement, l'Ordre a poursuivi ses activités normales malgré la fermeture temporaire de ses bureaux. L'Unité des enquêtes a ajouté un libellé à ses lettres d'avis aux membres qui informe que des mesures d'adaptation peuvent être nécessaires pendant la pandémie et que les demandes pour de telles mesures seront traitées au cas par cas. Des modifications ont également été apportées aux lettres d'avis aux membres afin d'aider ceux qui pourraient avoir des difficultés à accéder à l'aide de la fédération.
- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la sécurité du personnel, des membres et des visiteurs de l'Ordre est une priorité absolue. Depuis le 17 mars 2020, toutes les audiences en personne ont été reportées afin de limiter la propagation du virus. Conformément aux restrictions gouvernementales, la dernière audience en personne s'est tenue le 10 mars 2020, et la dernière conférence préparatoire à une audience, le 12 mars 2020.
- Après avoir consulté des intervenants et d'autres organismes de réglementation, l'Ordre a repensé ses processus d'audience afin qu'ils puissent être menés de manière équitable et efficace dans un contexte à distance. Le 8 avril 2020, nous avons réussi nos premières séances à distance : une conférence préparatoire à une audience et des entretiens pour fixer une date d'audience. La première audience à distance s'est quant à elle tenue le 22 avril 2020. Depuis les premiers jours de la pandémie, nous avons progressivement augmenté le volume de nos audiences en réponse à l'évolution rapide des circonstances, tout en reconnaissant les défis uniques auxquels sont confrontés de nombreux participants aux audiences en raison de la crise sanitaire. Les nouvelles dates d'audience ont été priorisées en tenant compte d'un certain nombre de critères, y compris la gravité de la faute alléguée, le temps écoulé depuis cette faute et le risque posé aux élèves et au public. Le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle ont pu tenir un nombre important d'audiences à distance, compte tenu des diverses restrictions liées à la pandémie de COVID-19.
- L'équipe de l'Unité des enquêtes et des audiences a aussi veillé à ce que les arbitres et le personnel de soutien aux audiences disposent du matériel informatique et de la formation nécessaires pour mener des audiences efficaces et efficientes. Bien que des problèmes technologiques surviennent à l'occasion, tous les efforts ont été déployés pour minimiser les perturbations des audiences, et une formation régulière sur les nouvelles technologies est donnée à tous les participants aux audiences.
- Par l'intermédiaire de courriels personnalisés, nous avons offert un soutien aux membres et aux postulants à différents moments de la pandémie. Nous avons notamment fourni de l'information sur la santé physique et mentale, des recommandations professionnelles, des lignes directrices sur les visioconférences, des ressources éducatives en ligne et des ressources de la bibliothèque Margaret-Wilson.
- Avec la mise en place du programme Apprendre à la maison de l'Ontario, l'Ordre a publié des lignes directrices pour aider les enseignantes et enseignants des écoles élémentaires et secondaires à utiliser la visioconférence avec les élèves. Ces lignes directrices comprennent les pratiques exemplaires pour respecter les limites

professionnelles, minimiser les risques et modeler le professionnalisme attendu des professionnels de l'enseignement. De plus, les membres ont été orientés vers les recommandations de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux, le soutien à la santé mentale des élèves, la réponse à l'intimidation des élèves et le devoir de signaler. Les lignes directrices téléchargeables et prêtes pour l'impression ont reçu des mentions favorables dans les médias.

- En juin, l'Ordre a lancé le processus d'élaboration collaboratif de la ligne directrice d'un cours menant à une QA contre le racisme envers les Noirs. Karen Murray, EAO, directrice de l'équité, de l'antiracisme et de l'antioppression nommée de façon centrale pour le Toronto District School Board, a été embauchée pour diriger le projet. L'Unité des communications a rédigé les documents annonçant la QA et a coordonné de multiples entrevues avec des stations de radio de la CBC, ce qui a permis d'obtenir une couverture médiatique nationale touchant environ 4,4 millions d'auditeurs et de positionner l'Ordre en tant que partisan progressiste de la diversité et de l'inclusion. Les communications de l'Ordre ont également été actualisées pour aider le Service à la clientèle à répondre aux questions à la suite d'incidents locaux et internationaux d'injustice sociale et raciale hautement médiatisés.
- L'Ordre a récemment mis à jour ses guides d'inscription pour y inclure de nouvelles exigences, notamment celle de la réussite du test obligatoire de compétences en mathématiques de l'Ontario.
- Le numéro de mars de la revue *Pour parler profession* présentait le supplément annuel sur les QA, un guide de perfectionnement professionnel pour les membres de l'Ordre. Le numéro de septembre a pour sa part souligné les huit principales recommandations professionnelles et lignes directrices auxquelles les membres se réfèrent le plus dans leur pratique. Le même numéro présentait les lignes directrices pour les visioconférences et des membres qui mettent en pratique les conseils fournis dans la recommandation professionnelle *Favoriser la santé mentale des élèves*. La revue proposait aussi un article intitulé «Résoudre ses conflits intérieurs» abordant des stratégies et des ressources de perfectionnement professionnel pour aider les enseignants à se défaire de leurs préjugés, notamment des QA sur le leadership enseignant, les classes inclusives et l'enseignement aux élèves LGBTQ. Nous continuons à permettre l'accès du public aux sommaires des audiences en produisant des versions de la revue accessibles sur le web.
- Des journalistes du Québec, province qui ne dispose pas actuellement d'un organisme d'autoréglementation de la profession enseignante, s'intéressent au travail et au mandat de l'Ordre. Par conséquent, nous nous sommes efforcés de fournir des renseignements opportuns et précis au magazine *L'actualité* en vue d'un article qu'il prépare. Nous avons également donné de l'information à des journalistes du journal *Toronto Star* pour un article à paraître sur la profession enseignante au Canada.
- L'Unité des communications a contribué à la conception visuelle et graphique et à la production de sous-mains pour l'apprentissage écologique à l'usage des corps professoraux et des fournisseurs de cours menant à une QA.

- Afin de soutenir les élèves et les familles touchés par de mauvais traitements d'ordre sexuel commis par des membres de l'Ordre, nous avons publié un guide d'admissibilité pour les demandeurs du programme pour thérapie et consultations.
- Pour soutenir les membres du conseil dans leur rôle de gestion des risques, nous fournissons des mises à jour en temps réel sur CouncilNet afin de garantir que les membres ont accès aux documents, aux formulaires et aux informations de haut niveau, comme elles se présentent.
- À la suite de l'annonce récente du ministère de l'Éducation visant à alourdir les sanctions aux enseignants adoptant des comportements racistes ou discriminatoires et à travailler avec l'Ordre pour publier une recommandation professionnelle sur le racisme à l'intention des membres de l'Ordre, nous devons entreprendre une recherche initiale de ressources provinciales, nationales et internationales pour soutenir la production de cette nouvelle recommandation. L'Ordre examine ses propres dossiers disciplinaires et des affaires analogues provenant d'autres organismes de réglementation et d'autres organisations. La recommandation sera renforcée par un nouveau mémorandum sur les politiques et les programmes, qui fournira des conseils pour faire face à de tels comportements.
- À la demande du ministère de l'Éducation, le personnel a mis sur pied des équipes de rédaction virtuelles pour les lignes directrices de cours menant aux QA proposées American Sign Language as a Second Language – Annexe C et Langue des signes québécoise (LSQ) langue seconde – Annexe C.
- Le personnel a accéléré la production de deux nouvelles QA portant sur l'ASL langue seconde et la LSQ langue seconde, car il y aura un nouveau programme d'enseignement secondaire pour ces deux langues en janvier 2021. Ces programmes sont les premiers du genre et répondent aux demandes exprimées par la communauté ASL et LSQ pour un système d'éducation plus équitable et inclusif. Ces lignes directrices de cours menant à une QA fourniront aux enseignants la pédagogie appropriée pour être en mesure d'offrir aux apprenants du secondaire des possibilités de développer leurs compétences linguistiques en ASL et en LSQ, d'accroître leur compréhension des cultures respectives, de multiplier leurs connaissances et leurs options de carrière, et de parfaire leur éducation.
- Le personnel a formé une équipe de rédaction virtuelle pour les lignes directrices des cours menant à la qualification d'enseignante ou d'enseignant bibliothécaire de l'annexe D.
- Depuis la création de l'Ordre, le personnel a participé à plusieurs enquêtes provinciales liées aux cours menant à la QA Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse de l'annexe D. Dans le cadre de ce processus d'examen, le personnel a participé à deux enquêtes portant sur deux domaines d'intérêt :
 1. des cours supplémentaires qui viendraient compléter la QA actuelle sur l'enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse de l'annexe D, et qui appuieraient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues œuvrant dans ce domaine;

2. la structure des qualifications pédagogiques pour l'enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse (par exemple, la structure de la QA, la structure du programme ou la maîtrise en éducation).

Plusieurs groupes ont été invités à faire part de leurs commentaires dans le cadre de ces enquêtes provinciales : le public, les membres de la profession, les pédagogues qui enseignent l'actuel cours menant à la QA Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse de l'annexe D, les fournisseurs de cours menant à la QA, le personnel de la W. Ross MacDonald School for the Blind, le personnel du ministère de l'Éducation et les experts externes dans le domaine ciblé par la profession. Le personnel a recueilli et analysé les données de ces enquêtes.

- Le personnel a participé à une consultation provinciale liée à une proposition de nouveaux cours menant à une QA sur la santé mentale et le bien-être, et a consolidé les réponses à un premier sondage qui a été diffusé au sein de la profession et du public.
- La Six Nations Polytechnic a rédigé l'ébauche des lignes directrices de cours menant aux QA Enseignement de l'onondaga et Enseignement du tuscarora de l'annexe C.
- Le personnel a utilisé le contenu des lignes directrices du cours menant aux QA Enseignement de l'onondaga et Enseignement du tuscarora de l'annexe C pour alimenter et développer les lignes directrices des cours menant à la QA Langues autochtones des annexes A, D et E.
- Le personnel a informé les membres et les intervenants de la publication des deux nouvelles ressources de formation en enseignement suivantes, conçues pour soutenir la recherche sur les *Normes de déontologie de la profession enseignante* et les *Normes d'exercice de la profession enseignante* :
 - Une représentation rotinonhsyón:ni des Normes de déontologie de la profession enseignante
 - Affiche illustrant la vision de l'apprenant et du pédagogue (récemment révisée pour se conformer à la LAPHO).
- Une nouvelle ressource de formation en enseignement axée sur l'antioppression a été publiée en juin 2020 pour soutenir la position antioppressive prise dans les cours menant à une QA et dans la formation initiale à l'enseignement. Cette ressource se nomme *Conception intentionnelle : cours menant à une QA* et a été conçue pour des pédagogues enseignants d'expérience, engagés dans des pratiques antioppressives et de questionnement.
- Une nouvelle ressource intitulée *Document complémentaire : lignes directrices de cours menant à la QA Études religieuses en milieu scolaire catholique* a été rédigée par un membre de l'équipe de rédaction provinciale des lignes directrices de cours menant aux QA en études religieuses. Il s'agit d'une ressource éducative qui pose des questions professionnelles liées au cadre conceptuel des QA *Études religieuses en milieu scolaire catholique*. Les questions contenues dans cette ressource invitent les fournisseurs, les instructeurs et les participants aux cours à s'investir dans des questionnements critiques qui peuvent améliorer leur conception des principes contenus dans le cadre conceptuel de ces cours menant à une QA.

- En avril 2020, le personnel de l'Ordre a participé, avec d'autres partenaires en éducation, à une séance d'information technique avec les doyennes et doyens de toutes les facultés d'éducation de la province pour discuter de la modification de l'article 37.1 du Règlement de l'Ontario 176/10, *Personnes touchées par la situation d'urgence déclarée*, se rapportant aux exigences de fin de stage de la cohorte actuelle d'étudiantes et d'étudiants en enseignement. On avait informé les doyennes et doyens que des changements à court terme à la prestation des programmes et aux attentes en matière de stages en réponse à la pandémie de COVID-19 devraient être documentés et fournis pour la responsabilisation de l'agrément.

Le personnel a mis en place un processus de responsabilisation de l'agrément et développé des outils connexes pour surveiller les modifications apportées aux programmes agréés de formation à l'enseignement en réponse à la pandémie. Le processus en deux phases comprend les éléments suivants :

- a) la rédaction de rapports pivots par les fournisseurs de programmes, détaillant les modifications à court terme apportées à la prestation des programmes et les attentes quant aux stages en réponse aux mesures d'urgence provinciales résultant de la pandémie de COVID-19;
- b) la déclaration ultérieure par les fournisseurs de programmes des changements qui seront maintenus au-delà de la période des mesures d'urgence.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

[Les frais associés aux résultats visés pour la présente priorité sont imputés aux centres de coût des produits de communication, des services de communication, des relations extérieures et de la technologie de l'information.]

- Le personnel a fait deux présentations dans le cadre de la série de webinaires et du congrès annuel en éducation du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR). CLEAR est une organisation internationale œuvrant à la promotion de l'excellence en matière de réglementation. Le 6 mai 2020, la présentation intitulée «Pass the Remote: An Electronic Hearings Primer» a expliqué comment l'Ordre a rapidement fait la transition de ses processus d'audiences en personne vers des processus électroniques ou à distance en raison de la pandémie de COVID-19. Le personnel de l'Ordre a transmis ses conseils pratiques pour la préparation et la conduite des audiences électroniques, et a positionné l'Ordre comme un chef de file dans ce domaine. Le personnel a encouragé d'autres organismes de réglementation à penser au-delà de la pandémie et à saisir l'occasion de réimaginer la façon dont les audiences peuvent être menées au XXI^e siècle.
- Le 14 septembre 2020, le personnel a fait une présentation conjointe avec Steinecke, Maciura, LeBlanc (avocats indépendants pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle) au 40^e congrès annuel en éducation de CLEAR. La présentation s'intitulait «*Anyone? Anyone? Bueller? Bueller? Who Can Support the Decision-Writing Process and How Can They Help?*» Elle a abordé le type d'aide à la rédaction de décisions que les arbitres peuvent recevoir tout en garantissant le maintien de leur indépendance. Elle a également permis de transmettre les pratiques

exemplaires développées par l'Ordre pour soutenir les sous-comités dans la rédaction de décisions juridiques.

- Le 8 juillet 2020, le personnel a donné deux présentations virtuelles à de futurs enseignants à la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Dans ces présentations, l'équipe a donné un aperçu des processus de plainte, d'enquête et d'audience de l'Ordre. Elle a également discuté de l'importance pour les enseignants d'établir et de respecter des limites professionnelles, en particulier lors de l'utilisation des médias sociaux et des communications électroniques, en plus de souligner la mise à jour de la recommandation professionnelle de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux.
- Dans l'esprit de l'engagement continu du personnel à travailler dans l'intérêt public, une responsabilité de l'Ordre, et du travail collaboratif de l'Unité des enquêtes, l'enquêteur Nicholas Woloszczuk a été choisi par le CLEAR pour recevoir le prix CLEAR 2020 d'excellence en matière d'enquête. Ce prix récompense un enquêteur qui a fait preuve d'un rendement exceptionnel dans un dossier particulier qui a eu des effets directs importants sur la protection du public.
- L'Ordre a récemment lancé un microsite et un supplément de sa revue, en version web et imprimée, pour l'élection du conseil de 2021, et il fait la promotion de ces deux outils sur les médias sociaux. Ces outils constituent des ressources considérables pour les membres et les candidats potentiels sur l'élection, la nomination et le vote. Nous avons aussi communiqué avec des publications s'adressant aux directions d'école et directions adjointes, et à des publications affiliées, afin qu'elles envisagent le placement de publicités de l'Ordre pour qu'elles contribuent à la sensibilisation au processus électoral du neuvième conseil.
- Pour soutenir l'élection, l'Ordre a actualisé sa courte vidéo animée sur tableau blanc qui donne de l'information sur la période et le processus de nomination ainsi que les liens web correspondants qui se trouveront dans tous les documents électoraux. Une vidéo semblable sur le vote est en cours de révision, et des vidéos expliquant le rôle des comités du conseil sont en production.
- Depuis de nombreuses années, l'Ordre tient un kiosque d'information à diverses activités communautaires. Les activités auxquelles il a participé sont celles qui ont trouvé écho auprès du grand public, en particulier auprès des enfants d'âge scolaire.

Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a forcé l'annulation de toutes les activités auxquelles l'Ordre avait prévu de participer au printemps et à l'été 2020. À ce jour, une seule de ces activités prévues en personne a été transformée en activité virtuelle. Le nombre d'abonnements à l'infolettre de l'Ordre à l'intention du public, *La Norme*, s'élève à 29 683.

- Nous continuons à promouvoir sur les réseaux sociaux les ressources en ligne de la bibliothèque Margaret-Wilson sur le perfectionnement professionnel des enseignants. La revue *Pour parler profession / Professionally Speaking* donne accès au public à des articles soulignant le perfectionnement professionnel et les qualifications additionnelles offertes aux membres de l'Ordre.

- En utilisant les médias sociaux, nous continuons à inviter les membres et à promouvoir leur participation à des consultations pour des qualifications additionnelles sur la lutte contre le racisme envers les Noirs, la santé mentale et le soutien aux apprenants ayant une cécité ou une vue basse.
- Dans les numéros de septembre des *Nouvelles de l'Ordre* et de *La Norme*, deux foires aux questions ont été rédigées pour les publics respectifs de ces infolettres. Centrées sur le tutorat privé et les modules d'apprentissage, ces foires aux questions expliquent les avantages d'une adhésion à jour et de l'embauche d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario, en plus de répondre aux questions sur le curriculum et les protocoles sanitaires liés à la COVID-19. Ces renseignements ont été préparés en réponse aux demandes reçues par le Service à la clientèle, car de nombreux parents optent cette année pour l'école à la maison. Les membres de l'Ordre ont également demandé s'ils pouvaient enseigner en privé.
- Des lecteurs experts et critiques représentant une grande variété d'intervenants ont été consultés pendant plusieurs mois à la suite de recherches approfondies pour concevoir la recommandation professionnelle de l'Ordre sur les limites professionnelles, qui est présentée à cette réunion pour approbation par le conseil. Une recommandation sur la lutte contre le racisme est aussi en début de préparation.
- L'Ordre continue de faire des présentations aux membres inscrits au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et au programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) dans toute la province. Ces présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris la responsabilité de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public et de fournir des études de cas interactives pour aider les participants à comprendre les normes d'exercice et de déontologie, de même que le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir. Pendant cette période, le personnel a fait des présentations à dix séances du PQD et du PQAS.

Comme les séances du PQD et du PQAS se déroulent toujours dans divers contextes virtuels, le personnel de l'Ordre prépare des présentations adaptées à ce format.

- Les présentations de l'Ordre à l'intention des étudiantes et étudiants en enseignement se sont poursuivies pendant la pandémie de COVID-19, dans un environnement virtuel. La session d'été comprend généralement des présentations aux nouveaux étudiants inscrits à des programmes spécialisés en plusieurs sessions. Bien qu'un certain nombre de facultés aient annulé leurs programmes pendant cette période, le personnel de l'Ordre a fait des présentations lors de cinq séances virtuelles.

Le personnel de l'Ordre travaille actuellement avec les facultés pour déterminer la meilleure façon de fournir des présentations virtuelles pendant l'automne 2020; il a fait trois de ces présentations aux étudiants du programme de formation à l'enseignement de l'Université York le 8 septembre dernier.

- L'Ordre a reçu plus de 220 dossiers de candidature avant la date limite du 31 août pour les bourses 2020-2021. Le personnel examine actuellement les dossiers afin de déterminer leur admissibilité avant que le sous-comité de sélection des bourses puisse

commencer son évaluation pour présenter ses recommandations au comité exécutif lors de sa réunion de novembre.

Les postulants doivent être actuellement inscrits à un programme concurrent ou consécutif dans une faculté d'éducation de l'Ontario et prévoir obtenir leur diplôme en 2021 pour être admissibles à l'une des trois bourses de 2 000 \$ qui seront remises.

- Quant à l'agrément, l'Ordre continue de situer son travail dans une ère de vérité et de réconciliation en développant et en perfectionnant des pratiques et des processus adaptés à la culture qui permettront de mieux effectuer les examens d'agrément dans les milieux autochtones. En particulier, l'apprentissage mené par des universitaires autochtones a permis de développer des pratiques de visites de site, de même que des protocoles et des questions d'entrevues, plus adaptées à la culture.
- Le personnel de l'Ordre collabore avec les facultés, le gouvernement et d'autres intervenants dans le cadre d'un engagement commun visant à assurer des programmes de formation à l'enseignement de grande qualité en Ontario. Ce travail relationnel s'avère particulièrement opportun et pertinent en cette période de mesures d'urgence imposées en réponse à la pandémie de COVID-19. Les fournisseurs de programmes de formation initiale reconnaissent que le personnel de l'Unité d'agrément constitue une source d'informations précieuse dans un contexte d'adaptation aux stages à la lumière des fermetures d'écoles du jardin d'enfants à la 12^e année et de la prestation de programmes hybrides. L'Ordre reçoit chaque semaine de nombreuses demandes de la part des fournisseurs et du personnel du Ministère. Ces demandes portent sur les exigences d'agrément, les interprétations réglementaires, les offres de programmes, les stages et le suivi pour l'inscription des diplômés. L'équipe de l'Unité d'agrément collabore avec ses collègues de l'Unité de recherche et politique et de la Division des services aux membres pour fournir des réponses précises et informatives.
- Le personnel a pris part à une visite de la Sir James Whitney School for the Deaf pour découvrir l'établissement et transmettre des commentaires sur l'ébauche de la ligne directrice du programme Enseigner aux élèves sourds ou malentendants.
- Le personnel a participé aux réunions par téléconférence suivantes :
 - Avec le ministère de l'Éducation au sujet de l'enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse.
 - Avec le personnel de l'IEPO/Université de Toronto au sujet d'un possible cours ou programme de pleine conscience pour la formation continue, à l'intention des diplômés et des enseignants en exercice.
 - L'Université York a évoqué les questions d'éducation technologique en Ontario et un possible processus de consultation provincial pour l'examen des qualifications en éducation technologique.
- Le personnel de l'Ordre continue ses rencontres avec l'équipe du ministère de l'Éducation toutes les deux semaines pour discuter d'une longue liste de priorités législatives et réglementaires approuvées par le conseil qui se sont accumulées au fil des ans. Les mises à jour de ses rencontres sont généralement communiquées au fur et à mesure sur CouncilNet.

STATISTIQUES

Ressources humaines

- Nous recrutons pour combler les vacances dans les 180,5 postes permanents approuvés par le conseil dans le budget de 2020. Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel permanent de l'Ordre, du personnel détaché par des conseils scolaires et du personnel temporaire, au 31 août 2020 :

Postes prévus dans le budget de 2020	<u>180,5</u>
Personnel permanent	157
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	10,5
Personnel détaché par des conseils scolaires	2
Postes vacants (intérimaires)	11
	<u>180,5</u>

Communications

- Le suivi mensuel de la consultation de nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme* contribue à reconnaître les sujets d'intérêt pour les lecteurs. Des taux d'ouverture positifs de nos infolettres indiquent que le contenu intéresse les membres, les postulants et le public. Par exemple, le taux d'ouverture de *La Norme* en mars, en avril et en juin était comme suit :

Mois	Langue	Taux d'ouverture	Norme de l'industrie	Rubriques les plus populaires
Mars	Anglais	31 %	22 %	Applis à l'étude Ressources en ligne pour les parents Thérapie et consultations
	Français	44 %	22 %	Applis à l'étude Congrès de l'Ordre Pratiques exemplaires (vidéos)
Avril	Anglais	34 %	22 %	Ressources pour l'apprentissage à la maison durant la COVID-19

Mois	Langue	Taux d'ouverture	Norme de l'industrie	Rubriques les plus populaires
	Français	47 %	22 %	Ressources pour l'apprentissage à la maison durant la COVID-19
Juin	Anglais	31 %	22 %	Lignes directrices sur les vidéoconférences Ressources en ligne Applis à l'étude
	Français	43 %	22 %	Ressources en ligne Contre le racisme envers les Noirs Applis à l'étude

Services aux postulants et aux membres

- Qualifications additionnelles et équivalences

Type de QA	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018	Variation en pourcentage
QA	28 534	32 167	-11 %
Équivalences	340	388	-12 %

- QA en anglais les plus attribuées en 2019 :

QA en anglais	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018
Special Education, Part 1	3 101	3 710

QA en anglais	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1^{er} janv. au 31 déc. 2019	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1^{er} janv. au 31 déc. 2018
Teaching English Language Learners, Part 1	1 695	1 846
Mathematics, Primary and Junior, Part 1	1 662	2 476
Special Education, Part 2	1 579	1 606
Religious Education in Catholic Schools, Part 1	1 338	1 307

En 2019, le nombre de QA de l'annexe D qui ont été attribuées a fortement baissé par rapport à 2018 dans les matières suivantes : Mathematics, Primary and Junior (1 373 de moins), Kindergarten (998 de moins) et Special Education (585 de moins). Au total, 2 956 qualifications de moins ont été attribuées dans ces matières, contribuant de façon importante à la baisse globale de QA de 11 %. L'Ordre continuera à suivre cette évolution.

Pour ce qui est des équivalences, une diminution de 12 % a été observée de 2018 à 2019, et de 4 % de 2017 à 2018. Toutefois, de 2016 à 2017, nous avons constaté une augmentation de 16 %. Nous demeurerons à l'affut des tendances qui se dessinent dans ce domaine.

- QA en français les plus attribuées en 2019 :

QA en français	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1^{er} janv. au 31 déc. 2019	Nombre de QA supplémentaires inscrites aux dossiers des membres du 1^{er} janv. au 31 déc. 2018
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	234	220
Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, partie 1	196	164
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	127	95
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	85	109
Qualification de direction d'école, partie 1	85	58
Qualification de direction d'école, partie 2	60	66

En 2019, 26 757 QA en anglais ont été attribuées, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport à 2018.

En 2019, 1 437 QA en français ont été attribuées, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 2018.

- Qualification de directrice ou de directeur d'école

Type de QA	Total des QA attribuées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Total des QA attribuées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018	Variation en pourcentage
Part/partie 1	1 188	1 147	3,5 %
Part/partie 1 (équiv.)	2	1	+100 %
Part/partie 2	1 036	859	17 %
Part/partie 2 (équiv.)	2	0	s.o.

Des équivalences peuvent être accordées aux membres qui ont suivi des cours menant à une QA à l'extérieur de l'Ontario s'ils ont les préalables énoncés dans le règlement, ainsi qu'aux personnes qui présentent une demande d'inscription en vertu de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*, adoptée en décembre 2009.

Aux termes de la législation sur la mobilité de la main-d'œuvre, les professionnels et ouvriers certifiés dans un territoire de compétence canadien sont considérés comme ayant répondu aux exigences de certification dans un autre territoire de compétence canadien sans devoir suivre une formation supplémentaire, ni subir une évaluation, ni acquérir de l'expérience supplémentaire.

Nous avons conclu que les exigences concernant la mobilité de la main-d'œuvre comprenaient les qualifications de direction d'école. Les territoires de compétences canadiens suivants ont des certificats de direction d'école pour lesquels nous accordons l'équivalence : Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

- Qualification d'agente ou d'agent de supervision

Type de QA	Nombre de demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2019	Nombre de demandes traitées du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2018	Variation en pourcentage
s.o.	83	96	-14 %

De 2018 à 2019, le nombre de qualifications d'agente ou d'agent de supervision attribuées a diminué de 14 %. Sur une période de quatre ans, le nombre de qualifications attribuées en 2019 (83) demeure assez proche de celui de 2016 (89). Nous continuerons de surveiller la situation pour déterminer si des tendances se dessinent.

- Principales QA suivies pour satisfaire à des conditions

Les membres dont le programme de formation à l'enseignement ne répond pas aux exigences de l'Ordre pourraient recevoir un certificat de qualification et d'inscription assorti de conditions. Nous avons élargi cette pratique après le 1^{er} septembre 2015, date d'entrée en vigueur du programme de formation à l'enseignement prolongé. Si un postulant a suivi un programme de formation qui comprend au moins deux sessions d'études postsecondaires, mais moins de quatre, le registraire lui imposera la condition de suivre des cours supplémentaires. Dans de nombreux cas, les membres doivent suivre un ou plusieurs cours complémentaires en éducation pour satisfaire aux conditions relatives à la durée du programme professionnel. Ces membres doivent réussir un ou plusieurs cours menant à une QA énumérés à l'annexe C. En 2019, nos membres ont obtenu 753 QA de l'annexe C pour satisfaire aux conditions et remplir toutes les exigences de certification. Cela représente une augmentation par rapport à 2018, lorsque les membres ont obtenu 473 QA de l'annexe C pour satisfaire aux conditions et remplir toutes les exigences de certification.

- Qualifications additionnelles de l'annexe C les plus suivies pour satisfaire aux conditions :

QA de l'annexe C	2019	QA de l'annexe C	2018
Classroom Management	122	Classroom Management	86
Student Assessment and Evaluation	103	Student Assessment and Evaluation	60
Teaching Students with Behavioural Needs	91	Teaching Students with Behavioural Needs	53
Occasional Teaching	60	Occasional Teaching	40
Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	51	Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	35

- Qualifications additionnelles en français de l'annexe C les plus suivies en 2019 pour satisfaire à des conditions :

QA de l'annexe C	2019
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)	12
Évaluation de l'élève	10
Introduction à l'enseignement en Ontario	10
Mathématiques - 7 ^e et 8 ^e année	8
Suppléance	7

En 2018, seulement deux membres ont suivi des QA en français de l'annexe C pour satisfaire à des conditions, soit Mathématiques - 7^e et 8^e année et Introduction à l'enseignement en Ontario.

- Cinq qualifications en anglais de l'annexe C les plus suivies par les membres en 2019 à des fins autres que pour satisfaire à des conditions :

QA de l'annexe C	Nombre de membres
Student Assessment and Evaluation	239
Teaching Students with Behavioural Needs	215
Classroom Management	211
Teaching and Learning Through e-Learning	178
Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	175

- Cinq qualifications en français de l'annexe C les plus suivies par les membres en 2019 à des fins autres que pour satisfaire à des conditions :

QA de l'annexe C	Nombre de membres
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)	17
Mathématiques - 7 ^e et 8 ^e année	12
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)	12
Évaluation de l'élève	12
Introduction à l'enseignement en Ontario	11

- Membres ayant reçu un certificat assorti de conditions après le 31 août 2015 :

Territoire	Nombre total de certificats émis	Nombre de membres ayant satisfait à toutes les conditions	Nombre de membres n'ayant pas satisfait à toutes les conditions
Ontario	693	90	603
International	2,047	600	1,447
Total	2,740	690	2,050

De tous les enseignants ayant obtenu un certificat assorti de conditions en 2016 (730), 36 % (260) ont satisfait à toutes les conditions. Ces membres ont jusqu'en 2021 pour satisfaire à toutes leurs conditions (avant la date d'expiration de leur certificat).

De tous les enseignants ayant obtenu un certificat assorti de conditions en 2017 (720), 17 % (122) ont satisfait à toutes les conditions. Ces membres auront jusqu'en 2022 pour satisfaire à toutes leurs conditions (avant la date d'expiration du certificat).

De tous les enseignants ayant obtenu un certificat assorti de conditions en 2018 (563), 9 % (50) ont satisfait à toutes les conditions. Ces membres auront jusqu'en 2023 pour satisfaire à toutes leurs conditions (avant la date d'expiration du certificat).

De tous les enseignants ayant obtenu un certificat assorti de conditions en 2019 (560), 8 % (58) ont satisfait à toutes les conditions. Ces membres auront jusqu'en 2024 pour satisfaire à toutes leurs conditions (avant la date d'expiration du certificat).

Bien que les conditions à satisfaire et la date d'expiration soient indiquées sur le certificat délivré annuellement aux membres, l'Unité du service des dossiers communique avec les membres un an avant l'expiration du certificat pour leur rappeler de satisfaire à leurs conditions ou de demander une prolongation d'un an.

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	Aout 2020	Aout 2019
<u>Figurent au tableau public des membres</u>		
En règle (y compris les membres sujets à des conditions et restrictions)	238 017	233 051
À la retraite	156 097	151 263
Certificats suspendus pour non-paiement de la cotisation	72 029	78 886
Certificats échus	21 620	21 651
Certificats annulés à la suite d'une démission	3 320	3 380
Certificats révoqués	377	347
Certificats annulés	268	271
Suspension et suspension provisoire	89	95
Total partiel	492 627	489 304
<u>Ne figurent pas au tableau public des membres</u>		
Décédés	36 380	34 139
Sans dossier ⁽¹⁾	21 000	20 922
Dossiers fermés	12 677	6 712
Profils retirés du tableau public	6 438	6 366
Dossiers non soumis ⁽²⁾	5 265	9 356
Évaluation de documents	4 982	5 038
Refusés	3 244	3 197
Jamais inscrits	1 013	1 013
Période de validité de l'évaluation expirée	976	983
Soumis à évaluation	509	576
En attente d'approbation d'un paiement	433	426
En attente	405	318
Annulés par le ministre	121	123
Examens administratifs	50	67
Lettre d'évaluation des compétences	10	10

Statistiques sur les membres et les non-membres

Statut	Aout 2020	Aout 2019
Examen par le registraire	2	3
Total partiel	92 099	87 294
Total	581 453	576 598

(1) Dossier créé à la réception d'un document qui ne correspond pas à un dossier de membre ou de postulant. Une telle situation survient lorsqu'un postulant demande à un établissement d'envoyer à l'Ordre des documents en rapport à une demande qu'il n'a pas encore présentée. Une fois la demande reçue, le document en question est versé au dossier.

(2) Dossier créé lorsqu'un postulant n'a pas terminé un processus de demande d'inscription en cours.

Bibliothèque Margaret-Wilson

- Pour la période de huit mois allant de janvier à aout 2020, la circulation totale à la bibliothèque a augmenté de 3 % par rapport à la même période en 2019 (y compris les ouvrages imprimés et électroniques). Pendant cette période, nos membres ont emprunté 20 999 articles, contre 20 362 à la même période l'année précédente. En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons suspendu les envois d'ouvrages imprimés du 17 mars au 10 aout.
- Pour la période de huit mois allant de janvier à aout 2020, la circulation totale de livrels a augmenté de 38 % par rapport à la même période en 2019. Pour la période en question, les membres ont emprunté 13 793 articles, contre 9 995 à la même période l'année dernière (texte intégral et téléchargement).
- Les récentes améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer davantage de recherches dans les bases de données. Pour la période de huit mois allant de janvier à aout 2020, le nombre total de recherches a augmenté de 483 % par rapport à la même période l'année précédente. Les membres ont effectué 863 668 recherches pendant la période actuelle, contre 148 165 pendant la même période l'année dernière.
- Pour la période de huit mois allant de janvier à aout 2020, il y a eu 1 085 interactions entre le personnel de la bibliothèque et les membres, contre 1 086 à la même période l'année dernière, et ce, malgré l'interruption des services en personne le 17 mars dernier. La bibliothèque continue à répondre aux questions des membres portant sur la recherche et sur les références pendant la pandémie de COVID-19.

Normes d'exercice et de l'agrément

Demandes d'agrément de programmes de formation initiale et de modifications à un programme

- Le processus d'examen de l'agrément est cyclique, et le renouvellement doit être demandé tous les sept ans. Ainsi, le personnel de l'Unité d'agrément continue de travailler avec les fournisseurs et les membres des comités et sous-comités à divers stages du processus d'agrément. Heureusement, les membres de sous-comités ont pu visiter le site de deux fournisseurs juste avant la mise en œuvre des mesures d'urgence

visant la COVID-19. Ils ont poursuivi leur travail virtuellement pour préparer et finaliser leurs rapports au comité d'agrément. Au début de l'été, le comité d'agrément a tenu compte de leurs recommandations et conclusions pour rendre sa décision sur le renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

	Fournisseur	Nombre de programmes de formation professionnelle	Visite des lieux	Décision d'agrément
Agrément de programmes de formation	University of Ottawa, Faculté d'éducation (EN)	1 programme	Du 23 au 28 février 2020	Le 22 juin 2020
	Brock University, Faculté d'éducation	1 programme	Du 1 ^{er} au 4 mars 2020	Le 6 juillet 2020
	2 fournisseurs	2 programmes		

En vertu de la réglementation, les fournisseurs doivent aviser le comité d'agrément avant de procéder à tout ajout ou à toute modification importante à un programme agréé. Le personnel de l'Unité d'agrément appuie le travail des sous-comités formés pour évaluer les modifications proposées et formuler des recommandations au comité. Au cours du présent trimestre, le personnel de l'Unité d'agrément a collaboré avec :

- un sous-comité de quatre personnes pour l'ajout d'un domaine d'études en arts médiatiques à un programme agréé, en tant que matière enseignable aux cycles intermédiaire-supérieur;
- un sous-comité de deux personnes pour l'examen d'une modification à un programme en vue d'offrir un volet alternatif axé sur l'éducation environnementale.

Le comité d'agrément a tenu compte des recommandations des sous-comités pour rendre sa décision sur le renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

	Fournisseur	Type de modification	Décision d'agrément
Modifications à un programme de formation	University of Windsor, Faculté d'éducation	Ajout au programme (Ajout d'un domaine d'étude aux cycles intermédiaire et supérieur – Éducation artistique – Arts médiatiques)	Le 27 janvier 2020
	Tyndale University, Département d'éducation	Modification importante (Insertion d'une voie facultative ayant comme thématique l'éducation environnementale)	Le 6 juillet 2020
	2 fournisseurs	2 modifications	

Enquêtes et audiences

- De janvier à juillet 2020, le personnel a réglé un grand nombre de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes et d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle :

Questions internes	
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	181
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	43
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)	36
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	18
Questions externes	
Directives en matière de poursuite ou de sanction données à l'avocat externe – Comité de discipline	53 audiences
Directives en matière de poursuite ou de sanction données à l'avocat externe – Comité d'aptitude professionnelle	7 audiences

- Le tableau suivant résume les préoccupations qui ont été portées à l'attention de l'équipe du traitement des préoccupations initiales, du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020, comparativement à l'année précédente.

Description	2020	2019
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	160	190
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	4	8
- Membre de l'Ordre	28	44
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	192	304
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)⁽²⁾	380	538
- Résolue au stade initial	167	277
- Avis d'employeurs (résolue au stade initial)	50	64
- Transmise à l'Unité des enquêtes	236	314
- Dossier actif	78	70

⁽¹⁾ Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.

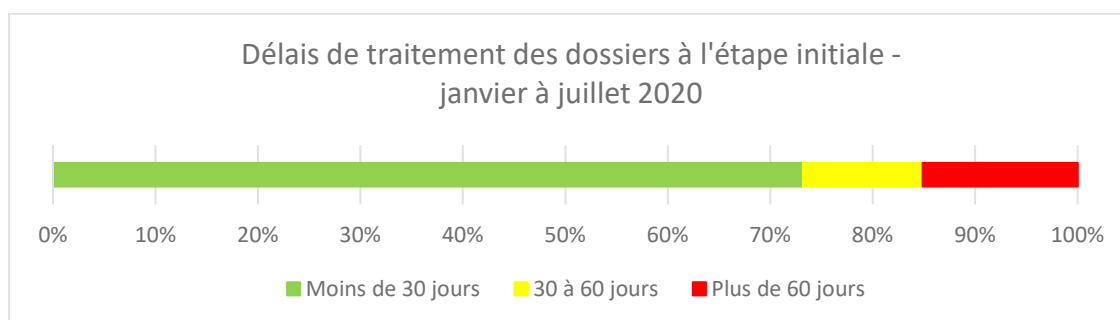
⁽²⁾ Dossiers transmis au comité d'enquête ou résolus au stade initial au cours de la période actuelle pouvant avoir été reçus au cours d'une période précédente. Par

conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020, l'équipe du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 350 courriels et appels téléphoniques. La grande majorité des appels sont retournés la journée même, tandis que les réponses aux courriels sont généralement transmises dans les 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 403 sujets de préoccupations et avis d'employeurs entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 295 (73,2 % des dossiers)
 Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 47 (11,7 % des dossiers)
 Dossiers traités en plus de 60 jours – 61 (15,1 % des dossiers).



La plupart des dossiers dont le traitement a pris plus de 60 jours étaient en attente de plus d'information de la part des employeurs pour déterminer les mesures appropriées à prendre. Les fermetures liées à la COVID-19 dans de nombreux conseils scolaires ont également contribué à l'allongement des délais de traitement de dossiers actifs. L'équipe du traitement des préoccupations initiales communique régulièrement avec les employeurs pour les sensibiliser à l'importance de nous fournir toute mise à jour dans les meilleurs délais.

- Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020.

Affaires classées	Plaintes
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [par. 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [par. 26 (2) b)] (Demande de directives)	6
Question renvoyée au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	42
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	4

Affaires classées	Plaintes
Question non renvoyée en vertu des alinéas 26 (5) a) ou b) et aucune mesure prise	18
Rappel par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2
Avis par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	17
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	20
Avertissement verbal en vertu du paragraphe 26 (5) c)	0
Admonestation verbale en vertu de l'alinéa 26 (5) c) (en personne)	30
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	42
Règlement par engagement	10
TOTAL	197

Remarque : Le nombre de règlements par engagement comprend six affaires réglées dans le cadre d'un projet pilote d'engagement à démissionner et à ne plus jamais déposer de demande d'inscription. Le nombre total d'affaires classées ne comprend pas 23 affaires qui ont été retirées ou abandonnées avant qu'elles ne soient transmises à un sous-comité d'enquête.

- Le tableau suivant montre le nombre d'affaires réglées dans le cadre du programme de règlement des plaintes du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020, comparativement à l'année complète précédente. Conformément à la Loi, un sous-comité d'enquête composé d'un membre examine et approuve les décisions prises dans le cadre de ce programme. Ces décisions ont la même valeur que les décisions prises par les sous-comités de trois membres à l'issue d'enquêtes complètes.

	2020 au 31 juillet	2019
Protocoles d'entente adoptés par le comité d'enquête	43	86

- Le tableau suivant fait état du nombre total de dossiers ouverts à la fin de l'année (comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle) :

2020 (au 31 juillet)	-	287
2019	-	321
2018	-	232
2017	-	172
2016	-	218

- On peut classer les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en deux groupes : «contestées» et «non contestées». En général, dans une affaire contestée, le membre en cause conteste les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins ou des experts. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause ne conteste pas les allégations.

- Les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends par l'entremise d'ententes, dans la mesure du possible. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.
- Dans *R. c. Anthony Cook*, [2016] 2 RCS 204, 2016 CSC 43, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient généralement accepter les recommandations conjointes, y compris le fait que la partie défenderesse abandonne son droit à une audience et que les parties, le public et les autres intervenants ont souvent avantage à accepter de telles ententes. Par exemple, en cas d'entente, les témoins n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe. Les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter la recommandation conjointe serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt public.
- Le tableau suivant fait état du nombre d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle classées entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020. Les données d'années précédentes sont incluses à des fins de comparaison.

Mois	2020	2019	2018	2017
Janvier	12	5	13	18
Février	16	6	6	8
Mars	9	5	2	6
Avril	2	13	5	5
Mai	6	13	2	8
Juin	5	12	8	8
Juillet	10	13	1	7
TOTAL	60	67	37	60

- L'Unité des tribunaux a connu un début d'année très productif avant que la pandémie de COVID-19 ne freine son élan. Au premier trimestre de l'année, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont conclu 37 affaires, comparativement à 23 en moyenne au premier trimestre des trois années précédentes (2017-2019), soit une augmentation de 61 %. Il convient de noter que ces 37 affaires ont été conclues même si les audiences ont été interrompues après la deuxième semaine de mars en raison de la pandémie.

Comme prévu, le nombre mensuel d'affaires conclues a quelque peu diminué pendant la pandémie. Bien que l'Unité des tribunaux ait rapidement pris les mesures nécessaires et modifié ses processus pour faciliter la tenue d'audiences à distance pendant la pandémie, il y a d'importantes restrictions qui empêchent la reprise des audiences aux niveaux d'avant la pandémie. À mesure que les restrictions ont été allégées, l'Unité des tribunaux a continué de réagir rapidement en tenant le plus d'audiences possible. Par conséquent, en juillet, le volume d'avant la pandémie avait été rétabli. Compte tenu de la nature évolutive des restrictions et de l'incertitude liée à la pandémie, il est raisonnable de prévoir une diminution du nombre d'affaires conclues d'ici la fin de l'année, et ce, malgré tous les efforts que déploie l'Ordre pour tenir autant d'audiences que possible.

Comme prévu durant la présentation du budget des enquêtes et des audiences au comité des finances en mai dernier, le cout des audiences en 2020 demeure stable

malgré le report de nombreuses audiences en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des bureaux de l'Ordre au public. Les honoraires des avocats externes (pris en charge par le budget de l'Unité de la conduite professionnelle) représentent la plus grosse part du budget de la Division chaque année. Les avocats externes fournissent des conseils juridiques à toutes les étapes d'une audience, et pas uniquement pendant une audience (p. ex., analyse de viabilité du dossier, évaluation des dossiers renvoyés aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle, rédaction d'avis d'audience, négociation d'ententes avec les membres et leurs avocats, participation aux conférences préparatoires et aux audiences). Au 31 juillet 2020, les coûts de l'Unité de la conduite professionnelle ont augmenté de 8,2 % par rapport à la même période de l'année précédente, et ce, malgré une réduction de 10,4 % du nombre d'audiences tenues (60 audiences en 2020, contre 67 en 2019). Les facteurs suivants aident à expliquer cette situation anormale :

- Les 28 audiences, motions et conférences préparatoires qui étaient prévues de mars à juin ont été remises à plus tard en raison de la fermeture des bureaux de l'Ordre à la mi-mars. Étant donné que la grande majorité du travail requis pour tenir une audience (ou se préparer pour une motion) est réalisée au préalable, les avocats externes se sont préparés pour les audiences, les motions et les conférences préparatoires qui ont été reportées avec un court préavis. Par conséquent, le nombre d'audiences tenues a baissé, tandis que les frais juridiques, eux, sont demeurés relativement stables.
- La hausse marquée d'audiences tenues en janvier et en février de l'année en cours (28), comparativement à la même période de l'année précédente (11), laisse entendre que les avocats externes faisaient tout leur possible pour tenir davantage d'audiences en 2020. Le travail préparatoire pour un grand nombre de dossiers était bien amorcé au début de l'année. Si la pandémie n'avait pas eu lieu, la tendance d'environ 14 audiences par mois se serait sans doute maintenue en mars et en avril et pendant le reste de l'année, ce qui aurait entraîné une augmentation des frais d'une année à l'autre.
- Le coût des audiences n'a pas baissé comme prévu en raison de la transition rapide et efficace vers le numérique peu après la fermeture des bureaux de l'Ordre à la mi-mars. Par conséquent, les avocats ont continué à se préparer et à porter des causes devant des sous-comités par visioconférence, et ils sont toujours déterminés à traiter les nombreux dossiers actifs des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (actuellement 287). Comme mentionné plus haut, le volume d'audiences d'avant la pandémie a été rétabli en juillet.
- Également durant cette période, un certain nombre d'audiences contestées complexes étaient en cours, en plus d'un appel d'une décision du comité de discipline devant la Cour divisionnaire de l'Ontario, ce qui a entraîné des coûts pour la Division. Une réduction du nombre d'audiences terminées ne signifie pas forcément que l'équipe des poursuites a accompli moins de travail.
- Pour terminer, le taux élevé de renvois aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle en 2019 (53 %, contre 46 % en 2018 et 43 % en 2017) s'est traduit par une hausse des activités préparatoires aux audiences pendant la première partie de l'année. Notons entre autres une hausse des activités dans les

domaines suivants : évaluation préliminaire des dossiers, rédaction et signification d'avis d'audience, conférences préparatoires aux audiences, et négociations préliminaires. Plus le taux de renvois est élevé, plus la charge de travail des avocats externes augmente.

ENGAGEMENTS

Aucun engagement n'avait été noté aux réunions du conseil de mars et de juin 2020.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Chantal Bélisle, EAO
Registraire adjointe